

**Au Conseil Communal de Château-d'Oex**

**Rapport de commission pour le préavis 02/2022  
Demande de crédit pour le remplacement du silo à sel**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis s'est réunie le lundi 7 mars 2022 à 20h30 à la salle du Conseil Communal de Château-d'Oex. Elle était composée de Messieurs Vincent Schittli (1<sup>er</sup> membre, rapporteur), Carlos Ribeiro Almeida, Christophe Pilet et Guy Henchoz, Mme Stéphanie Guerraz étant excusée. La municipalité était représentée par Madame Nicole Schnegg et Monsieur Roland Oguey, chef du service des travaux.

Le président ouvre la séance et donne la parole à la Municipalité. Madame Schnegg et Monsieur Oguey nous présentent le projet de nouveau silo à sel. Le silo actuel, se trouvant au Landi, est totalement usé. Il n'est plus possible d'aller sur la passerelle et les chauffeurs qui livrent le sel ont peur qu'il explose lors du remplissage.

Le silo a bien rempli sa mission durant 35 ans. Il y a eu une révision/mise à jour il y a une quinzaine d'année. Il était partagé en deux compartiments de 30m<sup>3</sup> chacun, un pour le sel et le second pour le gravillon. Il n'est pas nécessaire d'avoir cette séparation sur le nouveau silo. En effet, le gravillon n'est plus utilisé car il se rentre rapidement dans la glace avec le soleil et il faut souvent repasser. De plus, il va dans les grilles et les égouts ce qui est couteux à nettoyer et à éliminer.

Ces dernières années, les quantités de sel épandues ont bien diminué, cependant il sera difficile de continuer de les diminuer. Actuellement, il est épandu entre 200 et 240/tonne de sel par année sur la Commune de Château-d'Oex. La commune est responsable s'il arrive un accident à quelqu'un sur une route qui n'a pas été salée. En cas de plainte, elle doit fournir un justificatif avec les heures des contrôles effectués, les lieux et les températures ainsi que l'horaire de salage. La commune reçoit chaque année plusieurs plaintes. Selon la demande de la municipalité au Canton, la situation ne va pas changer. Les conditions imposées sont d'avoir des saleuses qui, sur la base d'une quantité réglée, gèrent elles-mêmes la quantité de sel épandue en fonction de la vitesse du véhicule de façon à ce que le sel soit répandu uniformément et en quantité adaptée.

La Direction générale de la mobilité et des Routes du Canton de Vaud (DGMR) va reconstruire son silo de la Chaudanne et la possibilité de leur acheter le sel a été envisagée. Cependant, le tarif n'est pas discutable et n'est pas concurrentiel, le sel coûte CHF 298.-/tonne et la commune l'achète actuellement env. CHF 190.-/tonne. Par contre, la Commune de Rossinière qui l'achète actuellement à la DGMR, est intéressée à venir s'approvisionner auprès de la Commune de Château-d'Oex.

L'actuel emplacement du silo, à la place de la Landi n'est pas pratique lors de forte affluence et de manifestation, de plus il empêche tout agrandissement éventuel du bâtiment du Landi. C'est pourquoi, il sera posé dans la zone artisanale des Ouges aux Moulins, au bord gauche de la route en passant depuis le lavage auto, juste avant le dépôt de boissons à Monsieur Boillat. Cette route est adaptée pour les camions 40 tonnes qui viennent livrer et l'implantation d'un silo est admise dans une zone artisanale.

## Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 24 mars 2022

Au vu de la qualité de l'ancien silo, il a été choisi de travailler avec le même fournisseur et de le faire en bois car il est plus résistant à l'usure du sel et est plus joli dans le paysage. La capacité serait supérieure, soit 100 m<sup>3</sup>, ce qui permettrait d'avoir plus de réserve, car le sel est livré selon les priorités des routes, d'abord nationale, puis cantonale et enfin communale. Lors de la livraison complète d'un camion, le prix d'achat varie peu que ce soit l'été ou l'hiver env. CHF 2 à CHF 3 de différence par tonne livrée.

Si le préavis est accepté, le silo sera construit durant l'été et sera fonctionnel l'hiver prochain. Les coûts de démontage comprennent l'élimination de l'ancien silo et la remise en état de la place dessous. Dans les frais de terrassement et installation, il est également prévu de faire deux cachets pour de la terre et du gravier déjà stocké à cet endroit. Etant donné que le terrain est pentu, il faudra faire un muret et mettre une barrière du côté Sarine.

La commission n'ayant plus de question, elle remercie la municipalité et procède au vote.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 02/2022 tel que présenté.

Pour la commission, le président-rapporteur Vincent Schittli

Le 7 mars 2022